

Fiscalité et inégalités des revenus : Panorama et état des lieux

Taxation and Income Inequalities: panorama and status report

Meryem BENMOUSSA

Doctorante

Laboratoire de recherche en Compétitivité économique et performance managériale

Université Mohammed V Rabat

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Souissi

benmoussa.meryeme@gmail.com

Date de soumission : 15/08/2019

Date d'acceptation : 19/10/2019

Pour citer cet article :

BENMOUSSA M. (2019) «Fiscalité et inégalités des revenus : Panorama et état des lieux » Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 5 : Octobre 2019 / Volume 2 : numéro 4 » p : 249 - 274

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3520020>

Résumé :

L'inégalité des revenus est un phénomène complexe et multidimensionnel, voire même inévitable. Cependant, la nonchalance peut mener à l'aggravation de la présente situation desdites inégalités et par conséquent faire subir aux pays ainsi qu'à ses agents des crises politiques, économiques et sociales tragiques. Le débat n'est pas récent, mais dans un souci plus fort de régulation, la question d'inégalité et de redistribution des revenus revient sur le devant de la scène. Par suite, l'ampleur de la situation interpelle et suscite notre intérêt. Dès lors, l'objet du présent papier est de procéder, par une approche comparative, à un essai d'analyse critique de la situation actuelle des inégalités au Maroc, et le rôle du système fiscal marocain dans la réduction de celles-ci.

Mots-clés : Inégalité ; Revenu ; Fiscalité ; Redistribution ; Système fiscal.

Abstract :

Income inequality is a complex and multidimensional and even inevitable phenomenon. However, nonchalance can lead to aggravation and consequently to tragic political, economic and social crises. The debate is not new, but in the interests of regulation, the issue of inequality and redistribution is returning to the forefront. As a result, the scale of the situation is of major concern, and it requires our attention. Consequently, the purpose of this paper is to carry out, through a comparative approach, a critical analysis of the current situation of inequalities in Morocco, and the role of the Moroccan tax system in reducing them.

Key-words : Inequality; Income; taxation; Redistribution; Tax system.

Introduction

La préservation d'un niveau de vie digne, notable et sain de la population est l'un des rôles les plus complexes pour tout Etat. Ce dernier, hors son rôle régulateur et stabilisateur, joue le rôle de redistributeur de richesse. En effet, comme la répartition primaire n'est jamais totalement juste, il est impératif d'intervenir avec une seconde répartition en guise de corriger les écarts créés atténuant le niveau de vie de certains membres de la population.

Multiplés étaient les engagements amorcés par les Etats dans ce sens. En effet, nul ne peut ignorer ou démentir les efforts fournis par les pays du monde entier afin de garantir un développement humain durable profitant à toutes et à tous à part juste. En l'occurrence, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les Objectifs de Développement durable (ODD) font le socle de ces engagements. Dans ce contexte, la fiscalité constitue un instrument à la disposition des Etats en vue de garantir une redistribution équitable des revenus, notamment pour les pays en développement. Par définition, la progressivité du système fiscal se porte garante de la réduction des inégalités des revenus, dans la mesure où elle réduit les écarts existants aussi bien après impôts qu'avant impôts. Pourtant, l'existence des inégalités perturbe ces avancements.

En effet, les facettes des inégalités, au niveau mondial, s'ancrent et se conjuguent à tous les niveaux. Le récent rapport mondial sur les inégalités relève des chiffres chocs relatifs au creusement actuel et surtout avenir des inégalités. Il estime qu'en 2050, la part des plus aisés au monde atteindrait 39% contre 33% en 2017. Et, au moment où les 1% les plus aisés uniquement en Amérique ont vu leurs richesses doubler, la classe moyenne doit s'attendre en 2050 à une baisse de sa part de la richesse en passant de 29% actuellement à 27% en 2050 (Piketty, et al., 2018). Le Maroc, en dépit des efforts notoires de développement agencés par les pouvoirs publics et comparativement à ses confrères, n'échappe guère à cette crise d'inégalités des revenus.

Face à des tels chiffres, cet article se propose d'aborder la question des inégalités des revenus et de la redistribution des richesses à travers l'outil fiscal, en focalisant l'étude sur le cas du système fiscal marocain. Il faut chercher, alors, à apporter réponse à la question socle de l'étude : Dans quelle mesure la fiscalité contribue-t-elle à la réduction des inégalités des revenus ?

Dans un premier temps, il y aura lieu de passer en bref quelques concepts clés d'inégalité et de redistribution (1. Inégalités des revenus et redistribution fiscale).

Ensuite, au niveau de la considération de la situation des inégalités au Maroc, nous tenterons un essai d'analyse de la situation actuelle au niveau mondial (2. Vue mondiale des inégalités des revenus), avant d'entamer la troisième partie par un examen de la situation des inégalités relevées au Maroc, et ce en dépit des éventails efforts de développement entamés au cours de ces 25 dernières années (3. Etat des lieux des inégalités des revenus au Maroc).

Enfin, une quatrième partie examinera, sur le plan théorique, l'incidence de la fiscalité sur les inégalités (4. Fiscalité et inégalités au Maroc).

Dans les faits, l'analyse de la fiscalité et son incidence sur les inégalités s'appuie principalement sur les inégalités des revenus. Autrefois, au Maroc, de telles informations n'étaient pas accessibles au large public. La dernière étude menée par le HCP sur les revenus date de 2002. D'autres études portant sur les différentes dimensions des inégalités substituent l'étude des revenus par celle de la consommation en la considérant comme étant un indicateur d'évaluation du niveau de vie ; étant donné la difficulté de collecte des données relatives au revenus (HCP, 2013-2014). Compte tenu de l'ensemble des limites liées à l'analyse de l'incidence de la fiscalité sur les inégalités, il a été jugé utile de procéder à l'usage des données disponibles dans le cadre d'une approche conjuguant la description, l'analyse et la comparaison.

L'utilisation des termes de l'étude doit être claire et précise. Pour ce faire, le premier paragraphe du présent travail est consacré principalement à la définition et à la détermination des concepts clés nécessaires décrivant et expliquant le phénomène objet de notre analyse.

1. Inégalités des revenus et redistribution fiscale

Le développement humain est une approche humaine globale ayant pour principal objet l'élargissement des libertés individuelles de chaque citoyen et citoyenne, vivant en société, leur permettant de choisir la vie qu'ils préfèrent et souhaitent mener. Plus précisément, il s'agit de la liberté des choix offerts par la société (PNUD, 2016). En outre, le développement humain se préoccupe de la richesse des personnes, et non seulement de la richesse économique du pays.



Ainsi, le développement humain revête une particularité résumée dans le respect d'un paradigme dénommé l'universalisme ; il représente le moteur de tout développement humain (PNUD, 2016).

La mesure de ce développement se fait par le biais de l'indice de développement Humain (IDH). Ce dernier est un indicateur synthétique connu au niveau international (Goujon, 2008). Il comprend trois composites : l'éducation, la santé et le revenu. Le PNUD considère qu'il est essentiel de l'ajuster en additionnant autres composites à savoir : l'inégalité genre, l'autonomisation des femmes et la pauvreté multidimensionnelle.

L'ajustement de cet indice aux inégalités ne s'avère pas un choix. L'inégalité est un phénomène qui pèse lourdement sur le développement. Elle obscurcisse et freine toutes perspectives de développement humain et dissipe certains efforts. Un phénomène de telle ampleur nécessite plus de précision conceptuelle. Qu'est-ce qu'on entend alors par inégalité ? Selon l'observatoire des inégalités, l'inégalité est « *quand une personne ou un groupe de personnes détient des ressources, exerce des pratiques ou accède à des biens et services socialement hiérarchisés et qu'une partie des autres ne détient pas* » (Observatoire des Inégalités, 2018). Selon la définition stipulée par l'observatoire, la condition phare pour souligner des inégalités se résume dans la hiérarchie d'accès à un bien, un service ou une pratique ; sinon il n'est plus question d'inégalités mais plutôt de différences. Elles peuvent porter sur différents champs ou domaines, à savoir l'éducation, la santé, le sexe et principalement le revenu. Ce dernier, selon Larousse, représente tout ce qui est « *perçu en nature ou en monnaie par quelqu'un ou par une collectivité comme fruit d'un capital placé (intérêt sur un capital prêté, dividende sur un capital engagé), où comme la rémunération d'une activité (profit), ou d'un travail (salaires)* » (Larousse, 2019).

De plus, ces présentes inégalités s'observent et se comparent entre des groupes de personnes regroupées selon différents critères : le revenu, l'âge, le genre, etc. (Observatoire des inégalités, 2019). Autrement dit, les inégalités représentent une situation où un membre de la société ou un groupe se dote davantage des ressources que d'autres. Dans le cadre de cette étude nous nous focalisons sur les inégalités des revenus.

De manière générale, selon OCDE, l'inégalité des revenus est une résultante des dispersions subites par les ménages lors d'une redistribution primaire des revenus, dits aussi revenu marchand (OCDE, 2012). Ce dernier représente le revenu du travail offert sur le marché avant

tous impôts et transferts. Puis, suite aux interventions de l'Etat, ce revenu marchand devient au final un revenu disponible pour les ménages. Ce revenu comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les revenus du patrimoine, les transferts, et nets d'impôts (Insee, 2019). Il s'agit du revenu qui importe le plus pour le ménage étant donné qu'il reflète son pouvoir d'achat (Navarro, 2016). En Somme, ces revenus constituent les revenus les plus significatifs pour toute mesure d'inégalités.

L'Oxfam considère que les inégalités des revenus représentent une résultante des choix politiques. Il ne s'agit pas, selon cette organisation, d'une fatalité : « *Aucune règles économiques ne stipule que les plus riches doivent continuer à s'enrichir alors que les personnes pauvres meurent par manque de soin.* » (Oxfam, 2019). En somme, ce phénomène est un défi commun, à régler de manière proportionnelle aux efforts fournis. Il est le noyau dur de la théorie de justice de Rawls. Cette théorie a créé un débat acharné entre économistes. Son écho est omniprésent dans les analyses des inégalités (Cano, 2011).

Mathématiquement, la mesure et la représentation des inégalités en un seul chiffre n'est pas une tâche aussi aisée. Au fil des années, diverses étaient les moyens d'évaluer ce phénomène. L'indice de Gini représente la référence à étalon d'or depuis l'analyse d'Atinskon, sans pourtant oublier la renommée courbe de Lorenz (Duclos & Tabi, 1999).

Le coefficient de Gini ou encore l'indice de Gini est l'un des indices scalaires utilisés pour la mesure du niveau des inégalités (Al Aouifi & Hanchane, 2016). Graphiquement parlant, ce coefficient représente le rapport entre la surface existante entre la courbe de Lorenz et la bissectrice d'une part et d'une autre part la superficie totale sous la bissectrice (Dao & Godbout, 2014). Les valeurs de cet indice varient entre 0 et 1. Un indice de Gini 0 signifie une répartition égalitaire de la richesse. Tandis qu'un indice de Gini 1 signifie que la redistribution de la richesse est imparfaite, inégalitaire au sens où la richesse total est détenu par une personne (FIPECO, 2019). Hélas, entre ces deux valeurs théoriques, une situation empirique qui s'accroît.

De surcroît, la courbe de Lorenz est la présentation graphique de l'indice de Gini. En abscisse se présente les personnes classées en déciles par ordre croissant et, en ordonnée sont classés les revenus cumulés. Si la courbe se rapproche de la bissectrice, c'est que la redistribution tend vers l'idéal. Inversement, si la courbe s'éloigne de la bissectrice, cela traduit la présence d'une forte inégalité de redistribution des revenus (Cano, 2011).

Cependant, la littérature a démontré que l'indice de Gini ou encore la courbe de Lorenz n'apprennent rien sur les extrêmes de la redistribution. L'analyse obtenue par le biais de ces indices est une analyse partielle de la redistribution. Dès lors, le recours à d'autres indicateurs plus détaillés s'impose (Duclos & Tabi, 1999).

La question phare qui se pose alors est par quel outil redistribuer ?

La redistribution des revenus joue un rôle crucial dans l'atténuation des inégalités. Elle a pour vocation de réduire l'écart créé lors de la distribution primaire des revenus (Barrere, 1952). Divers sont les outils disponibles pour redistribuer ces revenus également. Les plus récurrents chez les dirigeants des Etats se résument en trois ; à savoir : les transferts directs auprès des ménages défavorisés, les dépenses publiques (tels que l'éducation, la santé, ...) ou encore la fiscalité. En fait, la révolution keynésienne a métamorphosé l'impôt. Il n'est plus question d'un simple outil procurant des sources financières (Jnah & Sbihi, 2017). Mieux encore, il s'agit d'un instrument d'allocation, de redistribution et de stabilisation, comme cela a été avancé par Musgrave (Daniel, 2008). La fiscalité est l'un des instruments omniprésents, favorisé par les dirigeants pour toute régularisation économique, politique et social d'un pays (Dao & Godbut, 2014). Elle représente l'une des politiques adoptés à l'unanime pour corriger les écarts créés lors de la redistribution primaire des revenus, entre les catégories extrêmes de la population (Fleurbaey, 2001).

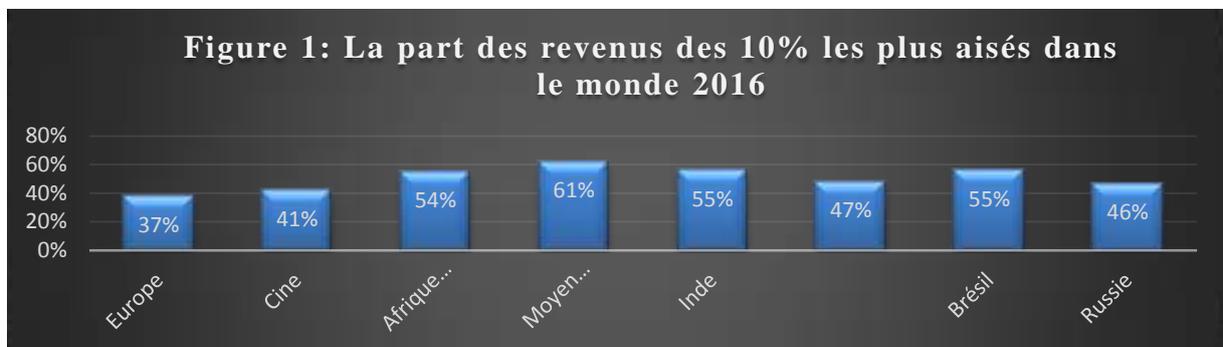
En général, le degré de redistribution des revenus se mesure par la différence entre l'indice avant impôts et transferts, et l'indice après impôts et transferts. Cette mesure permet d'analyser et vérifier l'impact de ces outils sur les inégalités. Dans ce sens, la fiscalité fait l'objet de l'analyse du présent état des lieux.

Avant de procéder à l'examen de cet instrument, l'exploration et la considération de la situation mondiale prime.

2. Vue mondiale des inégalités des revenus

Après la crise financière mondiale, impressionnants sont les résultats du développement des pays, plus particulièrement le développement humain. En effet, le progrès contemporain n'est pas stochastique, il exprime le fruit d'une longue trajectoire d'engagement et de persévérance des Etats. Convenons de rappeler que les objectifs du millénaire pour le développement ou encore les objectifs de développement durable chapotaient cette trajectoire.

En revanche, le rapport mondial de 2018 porte un coup dur au progrès social, et tire la sonnette d'une situation mondiale sociale alarmante. Le rapport sur les inégalités et le développement humain au niveau mondial relève des chiffres chocs. Il s'agit d'une accapuration emphatique des personnes à hauts revenus, dénommées plus aisées des parts importantes des fruits de la croissance au détriment du bien-être des personnes à faibles revenus, dites aussi moins aisées. En fait, seuls les plus aisés accaparent en 2016, 61% du revenu national en moyen orient, 55% en inde et en Brésil, 54% en Afrique sub-saharienne, 47% aux Etats-Unis et au canada, la Russie avec 46%, la chine pour 41% et en fin l'Europe avec 37%. A ce stade, on constate que l'accapuration est relativement faible en Europe, tandis qu'elle est acuité au Moyen orient (Piketty, et al., 2018).



Source : Rapport mondial sur les inégalités (2018).

Vu sous cet angle, l'explosion des inégalités a fait que le 1% des plus aisés captent deux fois plus de croissance que la moitié des moins aisés (50%). Encore plus, les parts du revenu mondial aux mains des 1% les plus aisés du monde a passé de 22% à 33% sur la période allant de 1980 jusqu'en 2016. Pourtant, 50% des plus défavorisés sur la planète n'arrivent à accaparer que 10% du patrimoine mondial. (Piketty, et al., 2018). Les chiffres expriment clairement l'ampleur du fossé existant entre les deux parties.

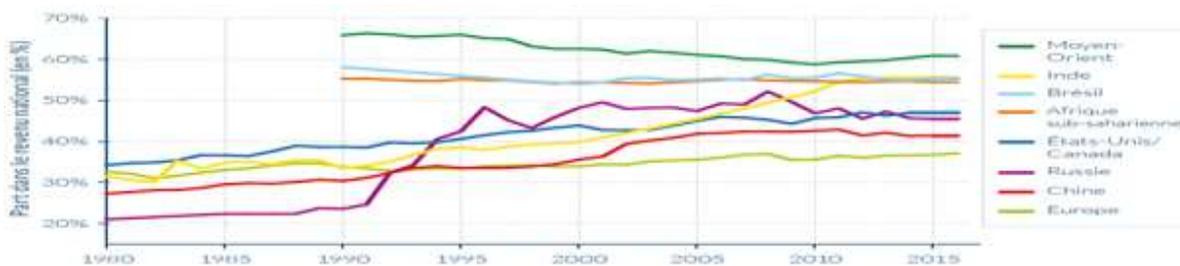
Dans le même ordre d'idées et de manière plus ancrée, il faut souligner que la part des personnes les plus aisées a tendance à augmenter. Un nouveau milliardaire s'inscrit tous les deux jours (Oxfam, 2018). Cela dit, le monde en 2017 compte 2 043 milliardaires. La richesse de cette classe a haussé de 762 milliard de dollars. Cette somme représente sept fois celle nécessaire pour la lutte définitive contre la pauvreté extrême au niveau mondial. En outre, ce 1% s'est accaparé les 82% de la richesse créée en 2017. Il n'en est pas de même pour les 50% les moins aisés au monde dont la situation stagne (Oxfam, 2018).

En effet, les 50% les moins aisés au monde n'ont pu bénéficier que de 13% (13 cents par dollars) des profits de la croissance. De même, le revenu annuel moyen des 10% les plus

défavorisés a augmenté de moins de 3 dollars, non pas dans une année, mais dans un quart du siècle (Piketty, et al., 2018). En plus, au moment où les personnes défavorisées se contentent d'un très faible revenu, celui des personnes les plus aisées s'amplifie. Prenons par exemple un dirigeant (PDG), il gagne dans une demi-journée ce qu'un travailleur ou travailleuse ordinaire peuvent gagner dans un an (Oxfam, 2018).

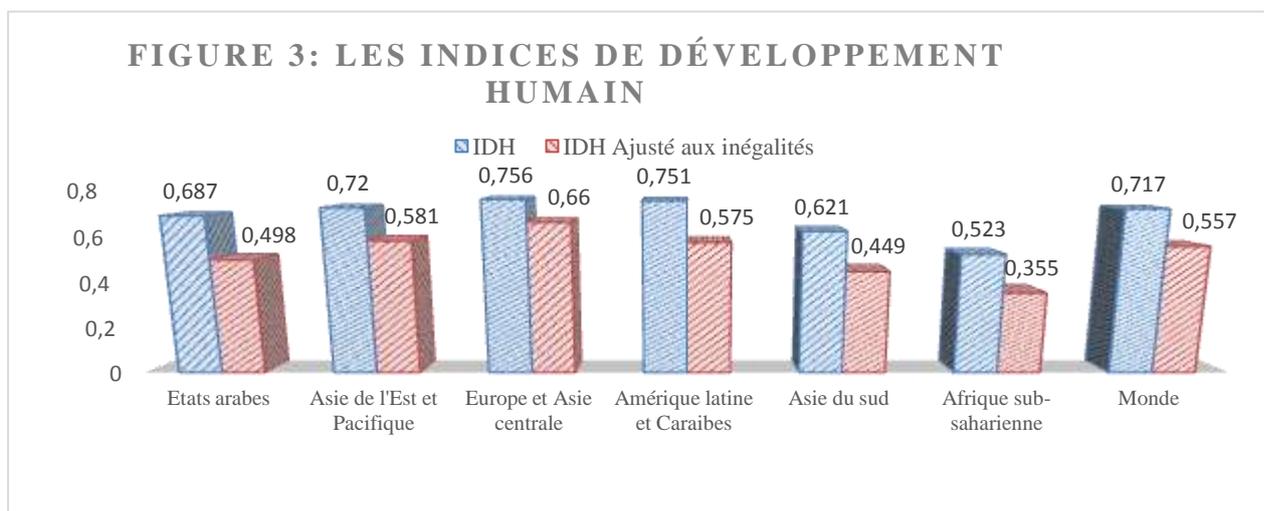
En somme, il est évident de dire que les 1% les plus aisés continuent de s'enrichir plus que les reste de l'humanité. Ainsi, la croissance est au profit desdits personnes, et au détriment de ceux les plus défavorisées. Le présent graphique démontre l'évolution de l'accapartion grimpante des parts de la richesse mondiale des 10 % les plus aisés sur la période allant de 1985 jusqu'en 2016.

Figure 2 : L'évolution de la part des 10 % les plus riches dans le monde sur la période : 1980-2016



Source : Piketty et al., 2018, rapport mondial sur les inégalités (2018).

Cela dit, force est d'admettre que, le creusement des présentes inégalités freine et paralyse le développement humain. Par conséquent, l'IDH ajusté aux inégalités -qui est l'un des indicateurs qui démontrent clairement la perte subie par le développement humain suite à l'aggravation des inégalités - enregistre un indice de 0.557 contre un IDH qui a enregistré un développement de 0.717 (PNUD, 2016). Il s'agit alors d'une perte qui alentour les 22% du développement humain mondial.

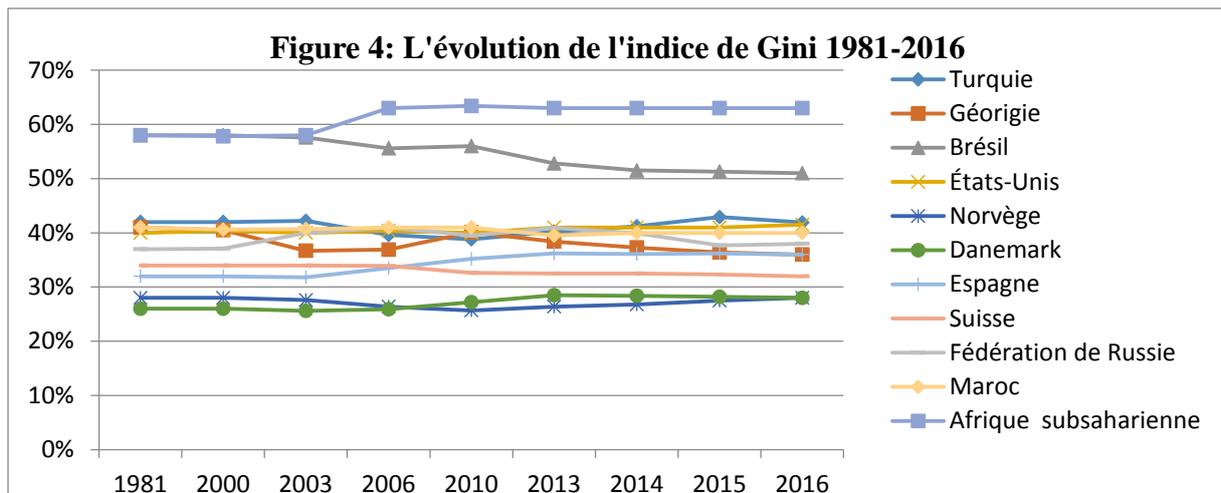


Source : PNUD, (2016).

D'après les présents chiffres du graphique ci-dessus, il se dégage que, l'Afrique subsaharienne est la région souffrant le plus d'inégalités et qui lui ont fait subir une perte de plus de 32% de son développement humain (PNUD, 2016). Ce pourcentage justifie la demande urgente et pressante de la réduction des inégalités réclamée par 79% des citoyens de l'Afrique subsaharienne, lors d'un sondage réalisé par l'Oxfam en 2018 à propos des perceptions des citoyens sur les inégalités (Oxfam, 2018). Pour sa part, l'Europe est considérée la région la moins inégalitaire au monde. Après ajustement de son indice de développement, elle reste classer au sommet avec un indice ajusté de 0.66 contre un IDH général de 0.756 ; une faible perte de 12%. L'IDH de l'Amérique latine voisine celui de l'Europe. Cependant, après ajustement, il s'avère que l'Amérique subisse des inégalités profondes qui lui font perdre presque 24% de sa capacité de développement humain. Les Etats arabes, quant à eux, s'approchent de l'Afrique subsaharienne par l'enregistrement d'une perte de plus de 27%, en passant d'un indice de développement de 0.687 à un indice ajusté aux inégalités de 0.498 (PNUD, 2016).

Mieux encore, l'indice de Gini nous rapproche encore plus du niveau des inégalités qui permet de vérifier la stagnation voire l'augmentation des inégalités dans différents pays du monde qui fléchissent l'indice du développement humain.

Le graphique ci-dessous corrobore les avancés tout haut. Il se dégage que les inégalités persistent depuis les années 80. La situation n'est pas surprenante. Elle affiche des indices qui se penchent vers l'extrême inégalité pour la grande part des pays. L'urgence est pressante au niveau de l'Afrique subsaharienne qui enregistre un indice de Gini haussier en passant de 58% en 2000 à 63% en 2014 (Banque mondiale, 2019). Tandis que les pays scandinaves représentent les pays les moins inégalitaires au monde qui avoisinent les 27%. (Banque mondiale, 2019)



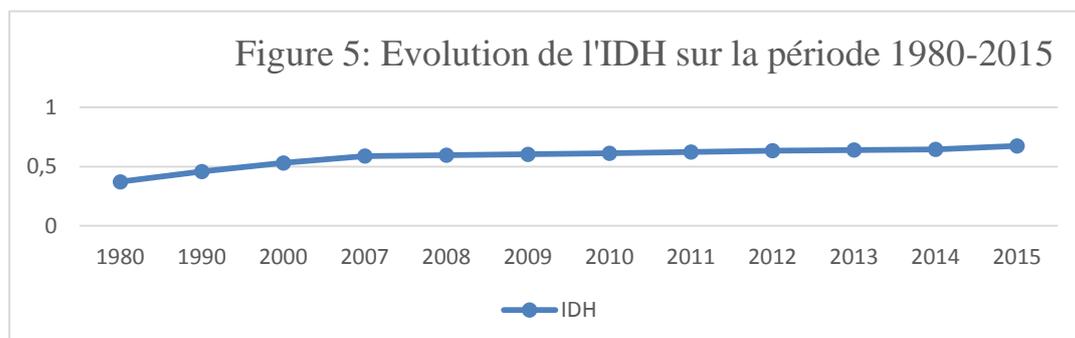
Source : Elaboration personnelle d'après les données de la banque mondiale (2019).

Tout compte fait, la situation sociale mondiale est étouffée par l'acuité des inégalités qui, malgré les éventails engagements amorcés par les pays, demeure élevée. Le Maroc n'échappe pas à cette urgence acharnée. Il est classé parmi les pays à haut niveau d'inégalités. Les prochains développements mettent en avant l'état des lieux du développement humain au Maroc, précisément celui des inégalités.

3. Etat des lieux des inégalités des revenus au Maroc

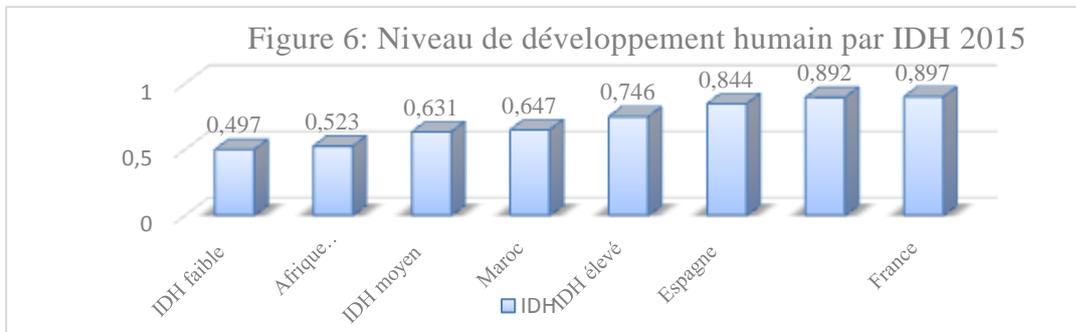
Le Maroc, comme étant un pays en développement, affiche une forte ambition d'évolution tant et si bien qu'il prend place dans le cercle des pays émergents. Nombreux sont les engagements entamés en guise de développement économique, politique et surtout social.

Dans le cadre du développement social, les efforts fournis par le pays sont couronnés par une évolution remarquable de son indice de développement humain. Selon le Ministère de l'Economie et des Finances (2018), l'IDH du Maroc est passé de 0.371 en 1980 pour atteindre en 2015 un IDH de 0.647 et en 2017 un IDH de 0.667 (PNUD, 2018 ; MEF, 2018). A vrai dire, le Maroc enregistre une évolution moyenne annuelle approximative de 2.5% (ONDH, 2017).



Source : Elaboration personnelle d'après les données du tableau de bord du MFE (2018).

L'IDH enregistré en 2015 classe le Maroc à la 123^{ème} sur 188 pays, gagnant trois places par rapport à 2014. Encore, il est classé le 17^{ème} par rapport à 41 pays ayant un IDH moyen ; contrairement à 2014 où il était classé le 21^{ème} (PNUD, 2015-2016). Certes, ces chiffres sont optimistes mais, discernent la réalité de notre développement humain.



Source : Elaboration personnelle d'après les données de l'ONDH (2017) ; PNUD (2016).

Malgré la progression de L'IDH du pays qui atteint 0.647, il s'inscrit toujours au-dessous de la moyenne mondiale de 0.717 ; et à peine dépasse l'IDH des pays à développement moyen. (PNUD, 2016). D'un autre côté, au niveau arabe, le Maroc est classé le dernier, et devancé par ces pays voisins ; à savoir l'Algérie, la Tunisie, ...

En effet, l'IDH accroché par le Maroc en 2015 rejoint l'IDH mondial en 2000 et celui du Norvège au début des années 1940 (ONDH, 2017). De même, en comparant le Maroc à ses principaux partenaires, l'ONDH a souligné un retard de 53 ans par rapport à la France et 48 ans par rapport à l'Espagne (ONDH, 2017). A noter que la France est classée la 21^{ème} au niveau mondial et se dote d'un indice de 0.897. Du côté de l'Espagne, son indice atteint 0.884 la positionnant la 27^{ème} au niveau mondial. (PNUD, 2016) Cependant, le Maroc se trouve en avance par rapport au pays d'Afrique sub-saharienne – enregistrant un indice de 0.523 en 2015- de 25 ans (ONDH, 2017).

Tout au plus, la persistance des inégalités érode le développement humain. L'IDH ajusté aux inégalités a fait fléchir l'IDH à 0.456 en 2015. Par conséquent le développement humain du pays a subi une perte avoisinant les 30% (PNUD, 2016). Une perte homologuée a été endurée en 2014. Ce déficit a fait que le Maroc soit classé parmi les pays les plus inégalitaires (PNUD, 2016).

Dans le même ordre d'idées, les inégalités au Maroc, comme dans certains pays du monde, stagnent à un niveau élevé. L'indice de Gini affirme indubitablement cette persistance. Il est passé de 0.4 en 1985 à 0.395 en 2014. Selon Vasco M., ces diminutions sont jugées d'anémiques discernant une stagnation prolongée des inégalités (Moroccan Development Days, 2019).

Tableau 1 : L'évolution de l'indice de Gini au Maroc sur la période de 1985-2014

Année	1985	1991	1998	2001	2007	2011	2014
Indice de GINI	0.4	0.397	0.395	0.406	0.407	0.408	0.395

Source : Tableau de bord du MFE, 2018.

Ces chiffres déclenchent l'inquiétude non seulement des dirigeants et des responsables du pays, mais éveillent aussi celle des citoyens, dont 61% souhaitent que le niveau actuel diminue considérablement, voire même qu'il devienne le moins inégalitaire au monde en rejoignant les pays scandinaves (Oxfam, 2018).

A vrai dire, le revenu est l'indice le plus explicatif du fossé entre personnes aisées et autres défavorisées. Sauf que, vue la difficulté d'une collecte fiable des données relatives aux revenus des ménages, il a été procédé par le HCP à une enquête qui soulève les écarts hostiles existants entre personnes aisées et défavorisées en matière de dépenses en tant qu'un indicateur de mesure du niveau de vie¹. Les inégalités face aux dépenses et à la consommation s'accroissent à leur tour.

En effet, il était soulevé que 67% des dépenses des ménages ne dépassent pas la moyenne annuelle nationale qui s'élève à 76 317 DH. La moitié de la population dépense moins de 57 687 DH annuellement, une valeur inférieure à la médiane par ménages qui atteint les 66 702 DH annuellement (HCP, 2016).

Tableau 2 : Dépenses annuelles moyennes par personne (DAMP) et par décile de dépenses (en DH courant)

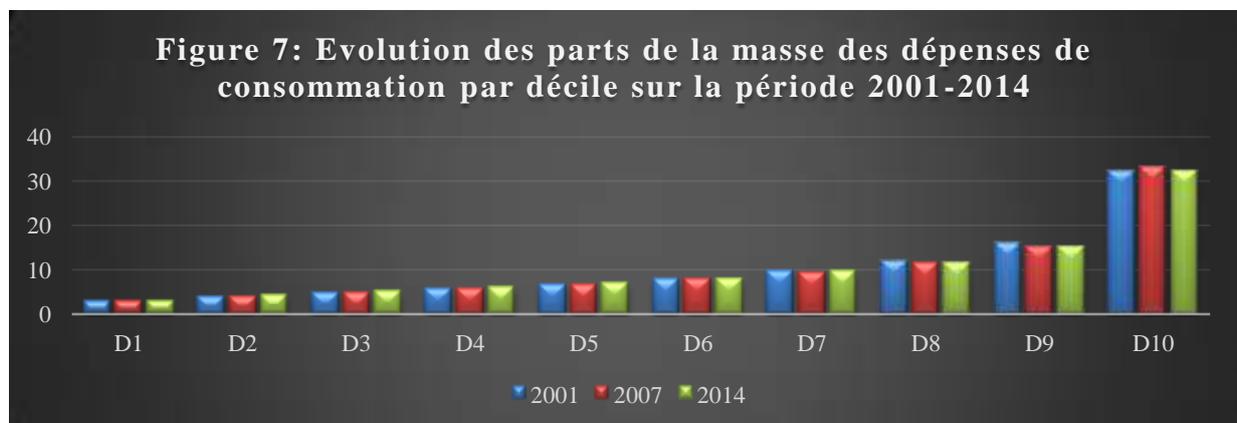
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
Valeurs du décile	5523	7150	8529	9964	11 589	13 640	16 332	20 395	29 062	-
DAMP	4287	6354	7836	9228	10 759	12 560	14 894	18 231	23 988	50 622

Source : HCP, 2013-2014.

¹ En supposant que chacun dépense en fonction de son revenu. Donc la consommation reflète, en quelque sorte, le niveau du revenu des personnes.

La part des 10% les plus aisés est 11.8 fois celle des 10% les plus défavorisés en 2014. Les premiers dépensent à hauteur de 50 622 DH, tandis que les seconds n'atteignent que 4 287 DH de dépenses ; une dépense annuelle n'exposant même pas les 27% de la dépense moyenne annuelle par personne². De même, pour la situation des 5% les moins aisés et les 5% les plus aisés. En fait, la part des ménages les plus défavorisés est 19.2 fois en faveur des ménages les plus aisés (HCP, 2016).

En outre, la moitié de la population aisée détient 75.8% de la masse du niveau de vie qui représente à peu près 3 fois celui de la moitié des moins aisés. En effet, le niveau de vie selon le HCP a évolué doublement depuis 2001 jusqu'en 2014. Il enregistrait un niveau de 8 500 pour atteindre en 2014 un niveau de 15 900 DH par an. En réalité, cette augmentation profitait pour les 20% des ménages les plus favorisés. Ces derniers, et comparativement aux ménages les moins favorisés, connaissent une augmentation de 0.2% annuelle sur leur niveau de vie sur la période 2007-2014 pour atteindre une croissance annuelle de 4%, tandis que les ménages les moins favorisés maintiennent leur niveau de vie avec une légère croissance de 3.3%



annuellement depuis 2001 jusqu'en 2014. (HCP, 2013-2014).

Source : HCP, *Enquête nationale des dépenses de consommation des ménages 2013/2014*.

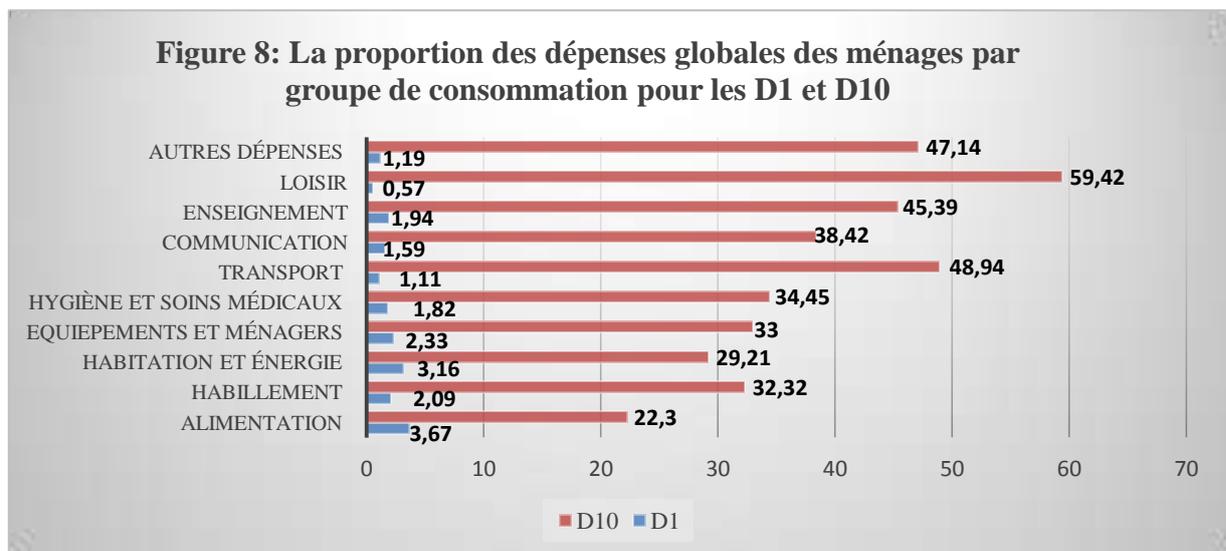
Ainsi s'explique la part des 10% les plus aisés dans la consommation totale. Ils accaparent de plus de 32% de la masse globale de consommation. Tandis que, les 10% moins aisés ne consomment que 2.7% de la masse globale de consommation.

S'agissant de la structure des dépenses de consommation, il ressort que la consommation alimentaire des 10% les plus aisés dépasse de 18.63 point celle 10% les moins aisés de la

² La dépense annuelle moyenne par personne est de 15 876 Dh, tandis que la dépense médiane par personne elle est de 11 589. Cette dernière divise la part de dépense en deux part égaux. (HCP, 2013-2014).

population avec respectivement 22.30 et 3.67 %. Les 10% les moins aisés détiennent une part atomique de la consommation globale. Cependant, elle représente plus de 50% de leurs dépenses de consommation moyenne annuelle (2155), tandis qu'elle ne dépasse pas 26% du budget des 10% les plus aisés (HCP, 2013-2014).

Un écart encore plus discriminatoire, est celui des dépenses relatives à l'éducation. Les 10% les plus aisés s'emparent de 45.39 % des dépenses d'éducation. Tandis que la part des 10% les moins aisés ne dépasse les 2%, et représente 3% de leur consommation moyenne annuelle.



(HCP, 2013-2014).

Source : HCP, *Enquête nationale des dépenses de consommation des ménages 2013/2014*.

Il apparaît que le 10% à eux seuls droit aux divertissements. Ils s'approprient une part de 60% de la dépense globale relative aux loisirs, tandis qu'elle ne représente même pas un 0.6 % pour les moins aisés. Cette privation accuse une inégalité profonde (HCP, 2013-2014).

En ressort, donc, que l'amélioration du niveau de vie amène les ménages à orienter leurs consommations vers les produits supérieurs au détriment des produits de consommation de première nécessité.

Tout compte fait, le niveau de disparité de consommation est exorbitant. De ce fait, la polarisation du Maroc est entre riches et pauvres. Par conséquent, l'écart entre ces deux catégories de ménages se creuse. L'indice de Gini alerte cette situation, en passant de 40.4 % en 1985 à 41.1 % en 2007 (Al Aouifi & Hanchane , 2016).

Ces avancés n’annihilent pas les efforts accomplis par l’Etat en matière de lutte contre le haussement et l’expansion de ces inégalités. Nombreux sont les instruments conjugués dans ce sens, exclusivement la fiscalité et les dépenses publiques. Cependant la situation alarmante déduite de l’ensemble des études des inégalités interpelle notre curiosité et nous pousse au bout de se demander sur l’effet de ces instruments -plus précisément l’instrument fiscal- sur la réduction des dites inégalités grimpantes. Dès lors, un essai d’analyse de l’impact fiscal sur les inégalités fait l’objet du paragraphe suivant.

4. Fiscalité et inégalités au Maroc

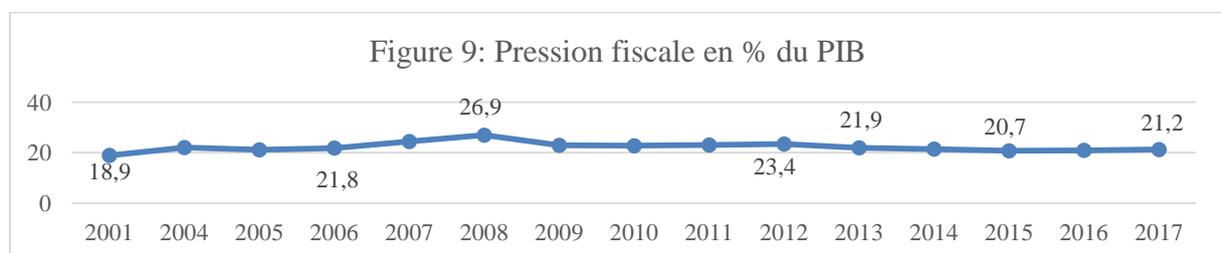
La littérature économique reconnaît que la fiscalité constitue un champ crucial où la cohésion sociale peut se manifester (Al Aouifi & Hanchane, 2016). En effet, le principe de progressivité des systèmes fiscaux contemporains, contrecarre tout effet d’entraînement des richesses qui engendre l’enrichissement rapide des individus à travers une taxation davantage plus élevé que les personnes à faibles revenus. D’où provient la légitimité du recours à cet instrument pour réduire les inégalités de revenus (Oxfam, 2018).

La question du déploiement de l’instrument fiscal pour réduire les inégalités fait l’objet de nombreux travaux. Les résultats sont différents. Pour certains, la fiscalité contribue à la réduction des inégalités, mais pas autant que les transferts³.

Mais avant toute étude d’incidence, il est essentiel de procéder à un examen du système fiscal marocain.

4.1. Système fiscal marocain

Le système fiscal marocain se dote d’une architecture moderne, lui permettant de décrocher les résultats suivants :



Source : Rapports de la BAM, 2001 ; 2002 ; 2003 ; 2004 ; 2005 ; 2006 ; 2007 ; 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011 ; 2012 ; 2013 ; 2014 ; 2015 ; 2016 ; 2017.

³ Il s’agit de : Cubero et Hollar, 2010 ; Goni , Lopez et Serven, 2011 ; Joumard, Pissu et Bloch, 2012 ; Martinez-Vasquez, Moreno-Dodson et Vulvovic, 2012.

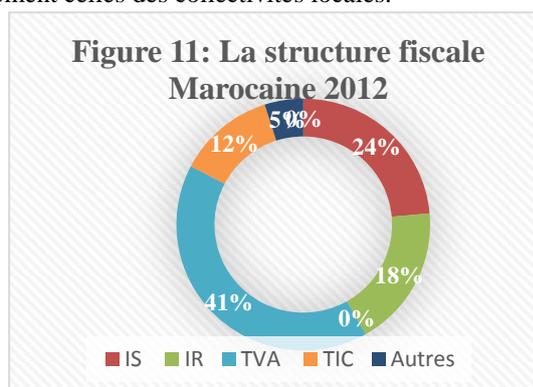
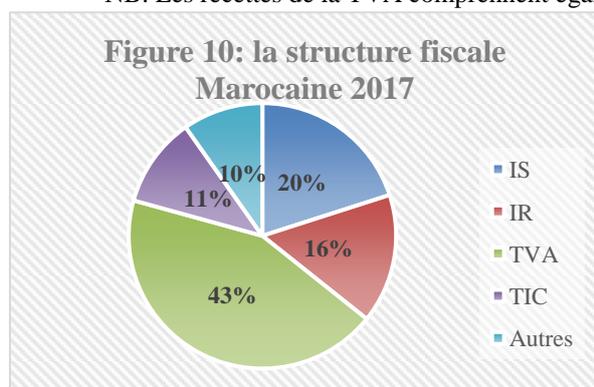
Après 2008, une année de pic où elles ont atteint 26.9% du PIB, les recettes fiscales ont repris un rythme modéré d'évolution. Cette reprise modérée s'explique essentiellement par le ralentissement de l'activité économique des principaux partenaires du Maroc, causé par la crise économique et financière internationale, d'une part. D'une autre part, cette baisse s'explique par la réduction des taux d'imposition de l'IS et de l'IR (MEF,2018)⁴. En 2012, lesdites recettes fiscales étaient chiffrées à 198 504 millions dirhams en drainant 90% des recettes ordinaires, pour atteindre 204 645 Millions de dirhams en 2015, conjuguée à un allègement de la pression fiscale à 21% du PIB contre 23.4%. En 2017, elles représentent 21.2% du PIB pour une valeur de 224 914 millions DH ; traduisant une prévision couronnée par un taux de 99.6% d'exécution. Ces recettes représentent plus des trois quarts des recettes ordinaires de l'Etat (88.4%).

Tableau 2 : Les recettes fiscales entre 2012 – 2017 en millions de dirhams

	Recettes fiscales 2012	Part en %	Recettes fiscales 2015	Part en %	Recettes fiscales 2017	Part en %
Recettes fiscales	198 504		204 645		224 914	
Impôts Directs	78 911	39.75	80 835	39.50	91 989	40.9
IS	43 187	21.76	41 091	20.08	49 971	22.22
IR	33 418	16.84	36 685	17.93	39 307	17.47
Impôts Indirects	97 530	49.13	100 003	48.87	108 647	48.31
TVA	74 786	37.67	74 637	36.47	81 624	36.29
TIC	22 744	11.45	23 366	11.42	27 383	12.17
Autres	9 003	4	23 807	11.63	24 278	10.8

Source : Elaboration personnelle d'après les données de la BAM (2013 ; 2016 ; 2018).

NB. Les recettes de la TVA comprennent également celles des collectivités locales.



Source : Elaboration personnelle d'après les données de la BAM (2013 - 2018).

NB. Les recettes de la TVA comprennent également celles des collectivités locales.

⁴ Avec la loi de finance de 2009, les taux d'imposition ont été revus à la baisse, en réduisant l'IS à 37% au lieu de 39.6% pour les institutions financières et à 30% au lieu de 35% pour les autres activités. Quant à l'IR, il est passé de 48 % à 40% en 2009 pour s'établir à 38% en 2010. Le seuil d'exonération est passé de 24 000 DH en 2007 à 27 000 DH en 2009 pour s'établir à 30 000 DH en 2010.



Par composition, les impôts indirects prédominent la structure fiscale marocaine depuis les années 2001. La période de 2006-2008 était marquée par une importante progression des impôts indirects notamment en matière de TVA. En revanche, les progressions enregistrées - après la baisse de 2009 et 2010- restent modérés. Ces impôts indirects constituent presque la moitié des recettes fiscales collectées. Elles ont affiché un pourcentage de 49.13 % des recettes fiscales en 2012, pour enregistrer par la suite 49.87, 48.87, et 48.31 % respectivement en 2013, 2015 et 2017. Ce Résultat découle principalement de la contribution considérable de la TVA. Cette taxe a représenté 37.67% des recettes fiscales en 2012, 38.24 en 2013, ainsi qu'une hausse de 36.47% en 2015 après une baisse de 2.4% en 2014 et 36.29% en 2017.

Les ressources drainées par les impôts directs, reprennent à leurs tours le souffle, après la crise de 2008, pour enregistrer sur la période 2008-2015 une progression jugée aussi modérée par le MEF (Benfthalah, 2018). Ces impôts, et contrairement à la part dominante des impôts indirects, forment près de 39.9 % des recettes fiscales en 2012, pour s'établir à 40.5% en 2017.

Au niveau desdits impôts, l'IS draine 21.76 % des recettes fiscales en 2012, pour s'établir en 2017 à 36.29 % devançant l'IR. Les augmentations enregistrées au niveau de cet impôt sont dû principalement à l'amélioration impressionnante et/ou exceptionnelle des résultats de certains grands contributeurs en matière d'IS ; le cas par exemple de l'OCP, ANRT, IAM, BCP. Dans ce sens, le conseil économique et social dans son rapport de 2012 ressort que 2% uniquement des entreprises paient pour les 80% des autres entreprises. (CES, 2012)

Quant à l'IR, cet impôt produit 16.83% des recettes fiscales en 2012 pour atteindre 17.48% en 2017. Cette amélioration se décline principalement de l'amélioration constatée au niveau de l'IR tiré des revenus salariaux formant 73% de l'IR global (DGI, 2012).

La question qui se pose, ce système fiscal contribue-t-il à réduire ces inégalités ?

De nos jours, elle est une question abondante à laquelle un grand nombre de chercheur que ça soit au Maroc ou ailleurs cherchent à répondre. La prochaine section avance certaines études exhibant et examinant l'incidence de la fiscalité sur les inégalités des revenus. A titre indicatif, vue la rareté et l'inaccessibilité des données et des enquêtes sur les revenus des ménages par tête (marchand, disponible, brut...), leurs répartition en déciles ou quintiles, ainsi que les impôts qu'ils paient⁵, l'étude de l'impact de la fiscalité se limitera à un essai d'analyse des enquêtes antérieures⁶ en vue d'approfondir et de renforcer notre état des lieux.

⁵ Les données publiées relatives aux impôts et taxes sont des données globales.

⁶ A noter que l'ensemble des études les plus récentes examinant l'impact des politiques fiscales sur les inégalités au Maroc, basées sur des approches plus au moins standard en matière d'influence et d'inégalités - excepte les études à modèles

4.2. Incidence de la fiscalité sur les inégalités

Au niveau international, la littérature reconnaît l'effet de la fiscalité sur la redistribution des richesses. Cependant, cet effet était faible comparativement aux transferts et aux dépenses publiques. Par conséquent, c'est le poids des collectes qui détermine la contribution desdits transferts et dépenses (Dao & Godbout, 2014). L'augmentation des recettes publiques implique l'augmentation des transferts et la couverture des dépenses publiques. Alors, la réduction des inégalités par l'outil fiscal, selon certains auteurs, dépend de la progressivité et la structure de celui-ci (Dao & Godbout, 2014). En outre, Whiteford (2008) avance que la réduction des inégalités est le résultat d'une collecte fiscale éminente, plus qu'elle est de structure. Boichier, quant à lui, la progressivité du système n'est qu'un critère rudimentaire pour la lutte contre les inégalités (Rein & Miller, 1972).

De même, dans les pays de l'OCDE, la fiscalité contribue à hauteur de 30% dans la réduction des inégalités, tandis que les transferts participent à hauteur de 70% (OCDE, 2012). Au Canada, le calcul de l'indice de Gini avant et après impôts et transferts donne respectivement 0.43 et 0.29. L'écart entre les deux indices expose la forte contribution indubitable des impôts et transferts ; avec une dominance de ces derniers. (Duclos & Tabi, 1999).

De surcroît, Cubero et Hollar (2010) considèrent que, malgré la progressivité des impôts et taxes, le système fiscal de l'Amérique Centrale reste régressif notamment à Nicaragua et au Honduras. D'après l'étude qu'ils ont menée, il s'agit d'un système où les plus aisés paient moins, alors que les moins aisés paient plus, voir même plus que la population dans son ensemble. L'indice négative de Kakwani l'atteste. Bien que le système fiscal soit progressif, Cubero et Hollar réfutent l'effet de la fiscalité sur la réduction des inégalités. En d'autres termes, l'imposition fiscale qu'elle soit progressif ou régressif contribue faiblement dans la redistribution et la réduction des inégalités de revenus. Quant aux dépenses et transferts fiscaux, ils exercent un effet d'envergure dans la réduction des inégalités. (Cubero & Hollar, 2010).

Dans le même contexte, l'étude réalisée par Goni, Lopez et Serven (2011) affirme et rejoint celle de Hollar et Cubero (2010) pour l'Amérique Latine et l'Europe de l'ouest. Goni et al. (2011) concluent que la redistribution se révèle forte grâce à des transferts éminents. Quant

aux impôts, leur influence sur les inégalités était considérée comme dérisoire en Amérique Latine et remarquable en Europe de l'Ouest. (Goni, et al., 2011).

Alors, les transferts doivent être minutieusement ciblés et les impôts doivent être progressives. Par conséquent, ils seront plus productifs et auront un effet remarquable permettant de fléchir le niveau des inégalités et le situer au-dessous de la moyenne de celles-ci au niveau de certains pays de l'OCDE⁷ ; Le cas des pays Nordique. Quant à huit pays européen (Autriche, Allemagne, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pologne et Espagne), les impôts et transferts permettent la réduction des dispersions dû aux inégalités à un niveau égale ou inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Tout compte fait, la mise en place des systèmes de transferts monétaires ou en nature minutieusement ciblés pourrait exercer un pouvoir intenses dans la réduction des inégalités de revenus⁸ (Hoellar, et al., 2012).

Pour d'autres, les dépenses publiques restent le moyen le plus efficace dans la réduction des disparités sociales. Le cas d'une étude faites par l'OCDE en 2008, où une augmentation de 1% des dépenses d'éducation (en % du PIB) entrainerait une augmentation du revenu disponible des moins aisés de 2% à 8% (Dlia & Ihnach, 2018).

La fiscalité marocaine, en dépit de son poids écrasant, est un instrument à faible influence dans l'atténuation des inégalités des revenus. En effet, selon une étude réalisée par l'INSA en 2012, l'écart soulevé entre l'indice de Gini avant et après impôts était jugé animique (Touhami & Ejjanoui, 2017). Cet indice enregistre un chiffre de 0.688 pour les revenus du marché, pour statuer sur 0.637 pour les revenus après impôts. Par conséquent, l'incidence de la fiscalité -qui a atteint 23% du PIB de la même année, ce traduit par un écart qui s'élève à 0.051 point (Touhami & Ejjanoui, 2017).

Tableau 4 : Mesures des inégalités par catégorie de revenus par personne

Catégorie de revenu par personne	Indice de Gini
Revenu du marché	0.688
Revenu disponible	0.659
Revenu après fiscalité	0.637

Source : Touhami et Ejjanoui , (2017).

⁷ Les études affirment le rôle notoire qu'exercent les transferts et les impôts dans la réduction des inégalités. Ce rôle demeure limité aux efforts déployés par chaque pays et la marge d'action de chacun des instruments. Si, par exemple pour les transferts, les systèmes mis en place sont animiques et de faibles valeurs, l'effet serait à son tour animique et de faible importance.

⁸ Pour une carte plus détaillée des niveaux des inégalités et le niveau des effets exercés par les transferts et les impôts sur lesdites inégalités, voir à ce sujet Hoeller, Joumard, Pisu et Bloch (2012).



La présente faiblesse d'atténuation des inégalités des revenus par le biais de l'outil fiscal n'est pas hasardeuse. Il s'agit d'un résultat qui découle principalement d'une part, de la répartition déséquilibrée de ces impôts (l'iniquité d'imposition) et de la structure de notre système fiscal d'une autre part. Au niveau juste de ce dernier, il était susmentionné que les impôts indirects dominant la structure fiscale, notamment la TVA. Autrement dit, cette taxe constitue la part notable des recettes fiscales de l'Etat faisant l'objet par la suite des subventions, des transferts, et des dépenses publiques pour une vocation de réduction des disparités sociales. Or, l'examen des dépenses des ménages plus haut démontre que le portefeuille des personnes les moins aisées est étouffé par les dépenses alimentaires (elle s'accapare de plus de 50% du revenus), contrairement aux personnes les plus aisées qui se dotent d'un portefeuille plus diversifié (une consommation alimentaire n'excédant pas les 26% de leurs revenus) et se permettent plus les divertissements. Par conséquent, cette taxe destinée à corriger une distribution primaire inégalitaire provient principalement des revenus des ménages les moins aisés. Sans pourtant omettre que cette taxe ne touche pas l'ensemble des pans.

Quant aux impôts directs, et en dépit de la progressivité d'imposition marginale, les pratiques de fraudes et d'évasions exercées par les entreprises et les personnes à hauts revenus handicapent le rôle redistributif de ces impôts (à savoir : l'IR et IS). Prenons le cas de l'impôt sur le revenu, il est frappant de trouver qu'en 2012, 73% du revenu global provient du revenu salarial (CES, 2012). Pourtant il existe de nombreuses catégories de revenus, à savoir : les revenus professionnels, les revenus provenant des exploitations agricoles, les revenus et profits fonciers ainsi que les revenus et profits des capitaux immobiliers. Par voie de conséquence, c'est la classe moyenne et faible qui opèrent une redistribution pour les plus démunis, avec une faible participation des plus aisés. De même pour les entreprises, où 2% uniquement paient pour les 80% (CES, 2012). Sans, bien évidemment, compter l'absence d'une imposition des fortunes des personnes les plus aisées.

Outre ces phénomènes de fraudes et d'évasions, s'ajoute le problème du secteur informel qui, à son tour, affaiblit l'atténuation des inégalités par le système fiscal marocain. Selon une étude faite par la CGEM (Confédération Générale des Entreprises au Maroc) en 2014, le présent secteur pèse de plus de 20% du PIB non agricole (CGEM, 2014). Il s'agit, en effet, des masses de productions importantes non taxés puisqu'elles sont non déclarées (Kerrouch, et al., 2018). Cette fuite se traduit par une érosion de l'assiette fiscale et par conséquent une



diminution des recettes fiscales qui s'enregistre et se conjugue avec une diminution de la qualité ainsi que de la quantité des services et biens publics offerts. Dans ce sens, nombreuses étaient les études démontrant l'existence d'une corrélation négative entre l'économie informelle et les recettes fiscales. Schneider (2005) par exemple, suite à son étude, déclare que toute augmentation de la taille du secteur informel peut entraîner une diminution des recettes fiscales (Kerrouch, et al., 2018). Tout compte fait, la persistance de l'économie informelle handicap le système fiscal et par conséquent réduit sa capacité et son rôle redistributif.

De surcroît, les incitations et les exclusions introduites en faveur de certains revenus et capitaux renforcent cette volonté de fraude maquillée par une optimisation légale. Le système fiscal marocain dénombre, dans ce sens, une multitude d'exonérations et des dépenses fiscales au nom de l'incitation. Cependant, les plus aisés et fortunés en bénéficient le plus (CES, 2012). En 2012, ces dites exonérations en atteint 402 mesures, dont 284 uniquement ont pu être évaluées pour une somme de 36.310 MDH (DGI, 2012). Or, cette valeur ne représente que la moitié de ce qui a pu être évaluées des mesures accordées et constitue 19% des recettes fiscales. En plus, ces valeurs en 2017 ont atteint 418 dérogations, dont uniquement 308 ayant fait l'objet d'une évaluation (DGI, 2017). Bref, il s'agit des sommes assez importantes pouvant être investies en guise d'amélioration des services publiques, ou même servir comme des transferts directs aux ménages démunies. Alors, abstraction faites des dérogations mises en ouvres pour une vocation économique ou encore sociale, certaines dérogations ne sont pas motivées et se traduisent par une perte sèche pour l'Etat. Dès lors, la révision des dérogations permettrait un gain précieux pour l'Etat pouvant être investi en guise d'amélioration des services publiques ou même en tant que transferts monétaires directs aux ménages démunis atténuant l'écart existant.

En revanche, une autre thèse s'implante. Certes, le renforcement et l'appui desdits incitations aux profit des plus aisés creusent les inégalités, mais favorisent la croissance économique. Cette thèse est défendue par Kaldor (1995), Bourguignon (1981), Mirrlees (1971), Laezer et Rosen (1981). La présente conception part du fait qu'un octroi des incitations fiscales favorables ciblant plus les plus aisés contribue implicitement à la favorisation de la croissance par la favorisation de l'accumulation du capital. En conséquent, la situation se traduit dans le temps par une situation de croissance plus favorable, et des fruits de croissance aux profits de tous. (Dlia & Ihnach, 2018).



Conclusion

Nul ne peut annihiler les résultats notables des engagements des pays en matière de développement humain. Néanmoins, ces résultats obtenus sont totalement asymétriques. Certains ont pleinement profité des fruits du développement, d'autres ont parvenu à obtenir le minimum de ces résultats, tandis qu'il y a ceux qui sont toujours loin. D'ailleurs, le niveau actuel des inégalités l'atteste.

D'après l'état des lieux, objet de cette article, il a été soulevé que le niveau des inégalités s'accroît et persiste, sans compter que les facettes desdites inégalités se multiplient et se conjuguent à plusieurs échelles. Divers organismes (Oxfam, PNEUD, ONDH,...) dans différents rapports, soulignent l'acuité des inégalités ; notamment celle des revenus. Cette acuité se traduit par une accapitation emphatique des plus aisés d'une part importante des fruits de la croissance au détriment des moins aisés. Autrement dit, les plus aisés continuent à s'enrichir plus que le reste de l'humanité. Face à cette situation alarmante, certains pays s'en sortent et arrivent à atténuer l'écart existant le cas par exemple des pays scandinaves dont leur indice de Gini ne dépasse 0.3 ; tandis que d'autres se noient et sont loin de contrôler la situation à laquelle font face. C'est ainsi le cas de l'Afrique subsaharienne avec un indice de Gini qui dépasse 0.6. Par suite, la persistance desdites inégalités les rendent contreproductives et tendent à compromettre la cohésion sociale. A ce stade l'accroissement des inégalités devient, alors, le premier ennemi du développement humain durable.

A l'instar des autres pays, le Maroc subit une crise accrue des inégalités. En dépit des avancées notoires réalisées par celui-ci, et abstraction faite des chiffres poussés au niveau du développement humain, il est catégorisé en tant que pays à niveau élevé en Afrique du Nord. L'IDH accroché en 2015 l'atteste. De plus, il a été jugé par le PNUD comme étant l'IDH le plus faible au niveau des pays arabes ; il dépasse à peine la moyenne des pays à développement moyen. Cet handicap résulte principalement de la stagnation et la persistance des inégalités au Maroc. Ce dernier, et depuis les années 80, stagne à un indice de Gini de 0.4 à faible variation jugé par la banque mondiale comme étant insignifiant.

Ces avancées ne remettent pas en cause les efforts d'intervention des Etats pour toute régularisation et atténuation desdites inégalités. Pourtant elle remet en cause l'efficacité de ses instruments, notamment l'outil fiscal. En effet, le rôle de la fiscalité dans ce stade est jugé atone. Il ressort de la présente étude que l'outil fiscal contribue à l'atténuation des inégalités

des revenus, mais pas autant que les transferts et/ou les dépenses publiques. Cette faible contribution fiscale, comparativement aux transferts et aux dépenses publiques, provient en quelque sorte du système même jugé inéquitable. En fait, la possibilité ouverte, pour certaines catégories, d'exercer les pratiques de fraude et d'évasion creusent les inégalités et par conséquent, réduit l'effet de l'outil fiscal dans l'atténuation de celles-ci.

Tout compte fait, l'instrument fiscal impacte et atténue les inégalités. c'est un instrument aussi important que les transferts et les dépenses publique; voir même pour les pays en voie de développement, il est l'outil primordial des interventions étatiques. En revanche cet instrument doit subir des modifications et des renforcements. Le premier pas à prendre dans cette trajectoire, est l'acceptation de l'impôt. Cette acceptation des prélèvements débute par une transparence de celles-ci (chacun des contribuables connaît la valeur de l'impôt à payer par tout autre contribuable) ainsi qu'une équité d'imposition. Par conséquent, une contribution collective des citoyens dans la réduction des écarts créés s'instore.

Références bibliographiques

- Al Aouifi N. et Hanchane S. (2016), *Les inégalités réelles au Maroc*, Economie critique.
- Alami L. A. (2016), « Présentation des résultats de l'enquête national sur la consommation et les dépenses des ménages au Maroc : Evolution du niveau de vie et ses dimensions sociales et territoriales », HCP.
- BAM, (2001-2017), *Rapports annuels*.
- Benfthalah R. (2018), *Tableau de bord social*, MEF.
- Barrere A. (1952), « La redistribution à travers les finances publiques », *Revue économique*, Vol 3, N° 5, pp. 746-750.
- Cano L. (2011), « Inégalité des revenus et justice sociale. Quelles perspectives pour la politique fiscale ? », *Colloque justice et Economie : Doctrines anciennes et nouvelles théories*, Université Thoulouse.
- CES, (2012), *Rapport annuel 2012*.
- CGEM, (2014), *L'économie informelle : impact sur la compétitivité des entreprises et propositions des mesures d'intégration*.
- Cubero R. et Hollar I. V. (2010), « Equity and fiscal policy: the income distribution effects of taxation and social spending in Central America », *International Monetary Fund (IMF)*, WP 10/112, pp. 1-42.

Daniel J. M. (2008), « Richard Musgrave et les fonctions économiques de l'Etat », *Revue du Trésor*, N°1, p.61.

Dao H. et Godbout L. (2014) « Le rôle de la fiscalité dans la réduction des inégalités : doit-on se soucier de la structure fiscale servant à prélever les recettes », *Analyse économique*, Vol 4.

DGI, (2017), *Rapport d'activité*.

DGI, (2012), *Rapport d'activité*.

DGI, (2012), *Rapport sur les dépenses fiscales*.

DGI, (2017), *Rapport sur les dépenses fiscales*.

Dilia A. et Ihnach H. (2018), « La question des inégalités sociales : clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques », *DEPF études*.

Duclos J.Y. et Tabi M. (1999), « Inégalité des redistributions du revenu, avec une application au Canada », *L'économie publique*, Vol 75, N°1-2-3, pp. 95-122.

Fleurbaey M. (2001), « Quelques réflexions sur la mesure des inégalités et du bien-être social », *Inégalité économique*, Conseil d'analyse économique, Paris, la documentation.

Fipeco, (2019), Les inégalités et la redistribution.

Goni E., Lopez H. et Serven L. J. (2011), «Fiscal redistribution and income inequality in Latin America», *World development*, Elsevier, Vol 39, N9, pp. 1558-1569.

Goujon M. (2008), « L'indice de développement humain : une évaluation pour Mayotte », *Région et développement*, N°27, pp. 225-244.

Hasnaoui R. (2016), « Le système fiscal marocain : une contrainte majeure à l'équilibre des finances publiques », *International of Journal of Innovation and Applied Studies*, vol 14, N°3, pp. 824-842.

HCP, (2009), *Les indicateurs sociaux du Maroc*.

HCP, (2016), *Inégalité sociales et territoriales à la lumière des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013-2014*.

HCP, (2016), *Présentation de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2013-2014*.

HCP, (2013-2014), *Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages*.

Hoeller P., Joumard I., Pisu M. et Bloch D. (2012), « less income inequality and more growth –Are they compatible ? Part 1. Mapping inequality income across the OCDE», *OECD Economics Department Working Papers*, No. 924, OECD Publishing, Paris.

Huster E. U. (2011), « Richesse, Inégalités et Polarisation dans l'union européenne », *Explicatif d'EAPN*.

Jnah A. et Sbihi M. (2017), « L'équité fiscale est-elle un mobile de répartition de la charge fiscale de l'IR au Maroc ? », *Finance et Finance internationale*, N°6, pp.1-16.

Kerrouch H., Fayou H., Boussetta M. et Boubrahimi N. (2018), « L'analyse de relation entre l'économie informelle, l'inflation et les recettes fiscales au Maroc : une évaluation empirique basée sur des techniques de modélisation Var et de causalité au sens de Granger », *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, N°6, pp. 1023- 1039.

Moroccan Development Days, (2019), *Inégalités et développement*.

Navarro M. (2016), *Les inégalités de revenus*, Armand Colin, Ed Dunod.

OCDE, (2012), *Inégalités des revenus et croissance : le rôle des impôts et transferts*.

ONDH, (2017), *Inégalité et développement humain, contribution pour le débat sur le modèle de développement au Maroc*.

Oxfam, (2018), *Partager la richesse avec celles et ceux qui la créent*.

Oxfam, (2019), *Services publics ou fortunes privées*.

Piketty T., Saez E., Alvaredo F., Chancel L., Zucman G. (2018), *Rapport sur les inégalités mondiales*, World Inequality Lab.

PNUD, (2016), *Le développement humain pour tous*.

PNUD, (2018), *Indices et indicateurs de développement humain*, Communications Development Incorporated, Washington DC, USA.

Rein M. et Miller S.M. (1972), « La redistribution des revenus », *Les presses de l'université de Montréal*, N°2, pp. 249-273.

Touhami A. et Ejjanoui F. (2017), « Impact des politiques fiscales sur la pauvreté et les inégalités au Maroc », *Economic Research Forum*, pp.1-24.

www.banquemondiale.org , (31/07/2019).

www.inégalité.fr, (31/07/2019)

www.insee.fr , (31/07/2019).

www.larousse.fr, (31/07/2019).